



N°P/202/...../ AGCE/CG/SG/CCCEF/DAC/CM

Douala le _____

NOTE Pour

Madame / Monsieur le coopérant de la Coopération AGCE Informatique - Cameroun - Nationale - Internationale et de Partenariat Financier (CAIC-NI-PF)

Objet : Votre contrat de performance de coopération, de conformité au code d'éthique et normes de fonctionnement et d'auto-ratification

Faisant suite à sa signature par vos soins et conformément au document de Code d'éthique et de normes de fonctionnement définissant le cadre de Coopération et de Partenariat des groupes et organisations membres de l'AGCE International au Cameroun et dans le monde,

J'ai l'honneur de vous notifier le contrat ci-joint, matérialisant votre engagement de performance de votre unité de gestion dont du groupe ou organisation dénommé : _____ situé à _____ représenté par _____
Tél. : _____, relatif au contrat signé en date du _____/____ 20_____.

Pour son entière contribution à l'atteinte des objectifs assignés à notre programme d'actions privées et publiques, vous voudrez bien vous assurer de la plus forte mobilisation de vos équipes à l'exécution, au respect et à la promotion de ses termes.

J'y attache du prix.



CONTRAT DE PERFORMANCE DE COOPERATION

Passé entre

LE COLLEGE CENTRAL D'AGCE INTERNATIONAL
CAMEROUN, DE LA COOPERATION DE PARTENAIRIAT
FINANCIER ET DE LA CONFORMITE

Représentée par M. SAMPA NKWENDJEU Josué – Coordinateur Général
et Responsable de l'Action 01 et du Programme 202 portant du Code
d'éthique et nommes de fonctionnement de l'Organisation Non
Gouvernementale AGCE -ACTION GLOBALE CARITATIVE ET
ECONOMIQUE-NUMERIQUE

ET

LE GROUPE OU ORGANISATION NATIONALE ET/OU
INTERNATIONALE MEMBRE DE LA COOPERATION

Représentée par M./Mme : _____,

Délégué (e),

Responsable de l'Action 01
du Programme 202 de l'ONG AGCE International – Cameroun -
national et international pour les projets de performance des
administrateurs (PPA).

Douala le, _____.

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
TITRE I : PERIMETTRE ET OBJET DU CONTRAT.....	6
Article 1	6
Article 2	6
TITRE II PRINCIPES D'EXECUTION ET REGIME JURIDIQUE	6
Article.....	6
Article5.....	7
TITRE III : OBLIGATIONS RECIPROQUES DES PARTIES.....	8
Article 6.....	8
Article 7.....	8
Article 8.....	8
TITRE IV : SUIVI DES ACTIVITES ET DIALOGUE DE GESTION	12
Article 9.....	12
Article 10.....	12
Article 11.....	12
Article 12.....	12
TITRE V : GOUVERNANCE DU CONTRAT.....	12
Article 13.....	12
TITRE VI : LE FORMULAIRE DE COMMUNICATION ET D'AUTO-RATIFICATION.....	13

Préambule du Contrat d'Activité des Ambassadeurs et Coopérants de l'ONG AGCE International

Conformément aux préceptes énoncés dans la nouvelle charte d'éthique et les normes de fonctionnement des groupes et organisations membres opérationnels de l'AGCE au Cameroun et dans le monde, ce contrat s'inscrit dans un cadre contractuel rigoureux. Les rapports et autres documents de base, incluant un résumé des programmes des politiques privées et publiques annexés au Code d'éthique, ont été mis à jour pour respecter les textes fondateurs de l'AGCE (Statuts, Règlement, etc.).

Dans le cadre de l'exécution du Plan Pluriannuel d'Action (PPA) de l'organisation AGCE, les finances collectées à travers les adhésions et donations des partenariats sont dédiées à l'exercice des projets et programmes annuels. La Coordination Générale du Collège Central d'AGCE, responsable de la Coopération AGCE International-Cameroun et des Adhésions Financières (CCA-CCAIC-AF), supervise la gestion et le contrôle du respect du Code d'éthique et des normes de fonctionnement et de partenariat publics et privés (PGCR-DENFP). Elle veille également au suivi des actions et des résultats des groupes et organisations membres (programme 202 d'AGCE) de la Coopération nationale et internationale du programme de Coopération AGCE International – Cameroun.

En vue de piloter efficacement les projets et programmes fixant les objectifs spécifiques de développement durable local, l'ONG AGCE a adopté une approche innovante depuis l'exercice 2023. Cette approche se base sur la contradiction des cibles de performance assignées aux différentes unités de gestion et de contrôle, notamment les groupes et organisations membres de l'ONG AGCE au Cameroun et dans le monde. Elle vise à fournir un véritable tableau de bord pour le suivi et l'évaluation de la Stratégie de Communication (SC).

Le présent contrat découle ainsi du plan de travail annuel (PTA) de l'Organisation AGCE et de son Collège Central (CCA), adopté par les représentations nationales et internationales. Élaboré au terme de séances de dialogue de gestion entre le responsable de la commission du programme et ses collaborateurs, ce contrat incarne une dynamique d'émulation, de responsabilisation et de promotion auprès de tous les personnels, membres et partenaires des groupes et organisations membres de la CCA-CCAIC-PF. Il symbolise la nouvelle culture administrative de résultats, promue par les comités, les pouvoirs publics et les partenaires nationaux et internationaux de l'organisation AGCE, au Cameroun et dans le monde.

Ce préambule fixe donc un cadre contractuel clair et précis pour les activités des **Ambassadeurs et Coopérants** de l'ONG AGCE International, garantissant une coopération harmonieuse et efficace dans la réalisation des objectifs de l'organisation.

Généralité :

Ordre de Mission général : Le rôle technique d'un ambassadeur de l'ONG AGCE peut varier et c'est en fonction de l'organisation de son programme général annuel, de ses objectifs et des besoins spécifiques de ses programmes. Cependant, voici quelques responsabilités techniques générales qui pourraient être attribuées à un ambassadeur d'ONG :

1 - Représentation et Plaidoyer : L'ambassadeur représente l'ONG lors d'événements, de réunions et de rencontres avec des parties prenantes telles que des gouvernements, des institutions internationales, des entreprises et des communautés locales. Ils défendent les valeurs, les objectifs et les programmes de l'ONG AGCE et plaident en faveur des questions qu'elle soutient.

2 - Collecte de fonds : Les ambassadeurs peuvent jouer un rôle crucial dans la collecte de fonds en participant à des événements de collecte de fonds, en faisant des appels à dons, en sollicitant des partenariats et en mobilisant des ressources financières pour les programmes de l'ONG AGCE.

3 - Communication et Sensibilisation : Les ambassadeurs utilisent leur influence et leur réseau pour sensibiliser le public aux enjeux soutenus par l'ONG AGCE, en utilisant divers moyens de communication tels que les *médias sociaux, les interviews, les conférences et les articles d'opinion*.

4 - Conseil Stratégique : En fonction de leur expertise et de leur expérience, les ambassadeurs peuvent conseiller l'ONG AGCE sur des questions techniques, stratégiques et programmatiques, contribuant ainsi à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes efficaces.

5 - Établissement de partenariats : Les ambassadeurs peuvent aider à établir des partenariats avec d'autres organisations, des institutions gouvernementales, des entreprises privées et des acteurs de la société civile, renforçant ainsi les capacités de l'ONG à atteindre ses objectifs.

En résumé, le rôle technique d'un ambassadeur de l'ONG AGCE implique généralement de représenter l'organisation, de mobiliser des ressources, de sensibiliser le public, de conseiller sur des questions stratégiques et de renforcer les partenariats, contribuant ainsi à l'efficacité et à l'impact des programmes de l'ONG.

Territorialité :

Le périmètre de fonctionnement d'un ambassadeur de l'ONG AGCE basé au Cameroun devrait être vaste et englober plusieurs aspects, étant donné que les missions de l'ONG sont exécutées localement, nationalement et internationalement. Voici quelques domaines clés qui pourraient constituer son périmètre de fonctionnement :

- 1. Représentation et Plaidoyer :** L'ambassadeur représente AGCE auprès des autorités locales, nationales et internationales, ainsi qu'auprès des partenaires

et des communautés. Il plaide en faveur des initiatives et des projets de l'ONG, et défend ses valeurs et ses objectifs.

2. **Partenariats et Réseaux** : Il établit et entretient des partenariats stratégiques avec d'autres ONG, des institutions gouvernementales, des entreprises et des acteurs de la société civile, tant au niveau local qu'international, afin de renforcer l'impact et la portée des programmes d'AGCE.
3. **Collecte de Fonds** : L'ambassadeur participe à la collecte de fonds en mobilisant des ressources financières auprès de donateurs potentiels, de bailleurs de fonds et de partenaires, en mettant en avant les besoins et les réalisations de l'ONG.
4. **Communication et Sensibilisation** : Il contribue à la communication et à la sensibilisation en diffusant des informations sur les activités et les réalisations d'AGCE, en utilisant différents canaux de communication tels que les médias sociaux, les événements publics et les relations publiques.
5. **Suivi et Évaluation** : L'ambassadeur collabore avec les équipes d'AGCE pour suivre et évaluer l'impact des projets et des programmes, en fournissant des retours d'information et des données pertinentes pour l'amélioration continue des activités.
6. **Conseil Stratégique** : Il offre des conseils stratégiques à l'équipe dirigeante d'AGCE sur les questions liées aux politiques, aux programmes et aux partenariats, en mettant en avant son expertise et son expérience dans le domaine.

En résumé, le périmètre de fonctionnement d'un ambassadeur d'ONG pour AGCE devrait inclure la représentation, les partenariats, la collecte de fonds, la communication, le suivi et l'évaluation, ainsi que le conseil stratégique, afin de soutenir efficacement les activités de l'ONG à tous les niveaux.

TITRE I : PERIMETRE ET OBJET DU CONTRAT

Article 1^{er} : a-) Le contrat actuel, désigné comme le "contrat de performance de coopération, de conformité au code d'éthique et normes de fonctionnement et d'auto-ratification", est établi entre le Collège Central de l'AGCE (CCA) et un individu ou une organisation désignée(e) par le CCA de l'AGCE, notamment le Président Général, pour agir en tant qu'"Ambassadeur" de l'organisation **AGCE – Action Globale et Economique-numérique...** Cette personne ou entité sera responsable des missions de coopération, tant au niveau national qu'international, afin de garantir le respect du calendrier opérationnel des organes et groupes chargés des événements, de l'éthique, du fonctionnement, de l'adhésion financière et du partenariat (CCA-CCAIC-PF) de l'organisation non gouvernementale AGCE.

b-) Ces missions englobent en partie **l'Action 01**, notamment l'application du Code d'éthique et normes de fonctionnement et de partenariat par les organes directeurs et les responsables administratifs desdits organes, des groupes et/ou organisations partenaires du programme 202. Il s'agit du suivi de l'exécution des actions et des objectifs spécifiques de développement, visant à dynamiser, suivre et renforcer le secteur de gestion des pôles ciblés par le programme général de l'AGCE au sein des communautés locales, nationales et internationales des partenaires financiers des projets et des programmes, ainsi qu'à solliciter des dons des partenaires d'AGCE.

Article 2 : a-) Instrument de contrôle de gestion,

"Le contrat vise principalement à mandater les Ambassadeurs désignés par le Comité Exécutif, comprenant le Président Général et le CCA-CCAIC-PF, pour atteindre l'objectif spécifique d'optimiser la contribution du secteur culturel numérique et des actions stratégiques d'Inclusion socio-économique et numérique des personnes défavorisées en vue du développement durable des communautés locales (SCNLMD-CL/APD), ainsi que pour soutenir les personnes défavorisées dans la réalisation des objectifs de l'ONG. Cela se traduit par :

1. Fournir aux personnes défavorisées des infrastructures d'analyse et d'accompagnement des micro-projets innovants, et renforcer les compétences informatiques des jeunes dans les technologies numériques, afin de promouvoir les objectifs de développement durable, de lutter contre la pauvreté et d'autres problèmes sociaux, en rendant les avantages des technologies accessibles de manière éthique, équitable et inclusive.
2. Combattre la fracture numérique et l'exclusion en favorisant le développement économique et culturel numérique des communautés interconnectées, avec un accent particulier sur la sensibilisation des femmes et des enfants vulnérables.

b-) Ces objectifs peuvent être atteints à l'échelle locale, nationale et internationale grâce à l'utilisation de plateformes économiques numériques et hybrides."

TITRE II : PRINCIPES D'EXECUTION ET REGIME JURIDIQUE

Article 3 : a-) L'exécution du contrat doit se conformer aux règles et principes établis dans les statuts et les règlements de l'organisation AGCE, en particulier la loi N°90/053 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association et la loi N°99/014 du 22 décembre 1999 régissant les organisations non gouvernementales au Cameroun. Elle doit également respecter les normes éthiques et de fonctionnement établies pour les groupes et organisations nationales et internationales dans le domaine de la coopération, ainsi que les systèmes budgétaires, financiers et comptables.

b-) L'exécution du contrat est sujette aux aléas de gestion, notamment aux changements de politiques privées et publiques qui pourraient survenir en cours d'exercice, ainsi qu'à l'impact financier des programmes et projets en cours.

Article 4 : Le contrat est un instrument de droit souple et son régime juridique relève de la catégorie des quasi-contrats.

Article 5 : a-) Compte tenu de l'absence de personnalité juridique reconnue à ses parties signataires toutes deux diluées dans celle de l'Organisation AGCE, le contrat n'est pas opposable aux tiers.

Il ne saurait créer de droits, ni produire d'obligations à l'endroit de ses signataires autres que ceux relatifs à l'exécution du plan de travail annuel de CCA-CCAIC-PF et à l'atteinte des objectifs déterminés en Code d'éthique et normes de fonctionnement et partenariat initiaux.

b-) Il ne saurait en tout état de cause donner lieu à litige ou réclamation contentieuse devant les tribunaux et instances arbitraires.

TITRE III : OBLIGATIONS RECIPROQUES DES PARTIES

Article 6 : Le CCA-CCAIC-PF et la partie signataire s'engagent respectivement au respect des stipulations du présent contrat et particulièrement au respect du Code d'éthique et normes de fonctionnement et de partenariat. Celles-ci constituent un canevas indicatif nécessaire au pilotage de la politique sectorielle imposé au suivi des actions des groupes et organisations membres de la Coopération AGCE International – Cameroun et un tableau de bord aménagé pour les besoins de la cause gestionnaire.

Article 7 : Sous réserve des contraintes budgétaires et logistiques inhérentes à l'exécution du budget de l'Organisation AGCE – ACTION GLOBALE et dans la mesure du possible, Le CCA-CCAIC-PF s'engage à mettre à la disposition de la partie signataire ou Coopérant les moyens humains et logistiques nécessaires au déploiement de ses activités conformément au code d'éthique et norme de fonctionnement.

Article 8 ; a-) Les dirigeants de l'organe directeur de groupe et organisme membres, le personnel administratif et bénévole s'engagent à faire preuve d'assiduité, de discipline, de probité et de dévouement au service dans le respect des règles éthiques et déontologiques régissant le statut des membres actifs et intermédiaires et agents de l'Organisation AGCE.

b-) de manière spécifique, les Coopérants ainsi que le CCA-CCAIC-PF s'astreint particulièrement durant l'exercice en cours à la réalisation dans les délais inscrits, des activités et tâches énoncées dans la matrice ci-après :

ACTIVITES	INDICATEURS ANNUEL DE PERFORMANCE	TACHES	INDICATEURS	ECHÉANCIER
		1 : Gestion et Contrôle de la mise en œuvre de la promotion des réglementations AGCE des échanges et des transferts des connaissances auprès des populations	01 Rapport de contrôle disponible	Avril ; Novembre

01 : Gestion et contrôle des groupes de Promotion des échanges intergénérationnels	Taux de progression des activités nationales des promotions et des échanges	locales, opérateurs économiques.		
		2 : Gestion et Contrôle du rapatriement des recettes d'exportation collectées de l'exercice annuel	01 rapport disponible	Décembre
		3 : Gestion et Contrôle administratif de l'activité des bureaux des échanges culturels numériques et du multimédia	01 rapport de mission disponible	Novembre
		4 : Vérification de l'application de la réglementation sur le service digitaux, réels, bancaire minimum des activités et des projets en exécution	01 Rapport de mission de vérification disponible	Trimestrielle
02: Susciter auprès des jeunes un regain d'intérêt pour la lecture, l'écriture, la culture du numérique et du multimédia pour le développement des projets.	Taux de progression d'intégration des acteurs membres du secteur informel au secteur formel	(ACNLMD)		
		5 : Sensibilisation des populations locales et étrangères contre la production répressive des pratiques d'échanges clandestins	01 Compte rendu de réunion /01 Correspondances aux CCA disponibles	Juin
		6 : Tenue d'un Comité d'approbation des Soutiens à l'économie par la culture du numérique et le Travail alternant formation et auto-emploi décent	01 Compte rendu de session disponible	Bimensuel
		7: Tenue du Comité d'approbation des prestataires de services rentables d'accompagnement des personnes défavorisées	01 Compte –rendu de session disponible	Mensuel
		8 : Tenue des sessions du Comité d'approbation des prestataires accompagnés par de services numériques et réels	01 compte –rendu de session disponible	Mensuel
		9 : Elaboration de la base de données financières et actualisation du fichier des groupes et	01 Base des données consultable	Décembre

03 : Encadrer et accompagner des jeunes défavorisés du secteur informel Collecte, analyse et suivi des données sur le secteur 1. Lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes. 2. Promouvoir l'égalité des droits entre les Femmes et les Hommes. 3. Promouvoir le travail décent et la croissance économique pour la paix la prospérité pour le bien-être et la sauvegarde environnementale.	Taux de progression des pénétrations nationales des communications et les échanges avec les communautés locales	organisations de soutien		
		10 : Tenue des sessions du groupe de travail sur la maîtrise de la circulation des financements reçus pour des missions et projets	01 Compte-rendu de session disponible	Mensuel
		11 : Tenue des sessions du Comité de validation des attestations de rapatriement des recettes d'exportations collectées auprès des donateurs et partenaires	01 Compte –rendu de session disponible	Mensuel
		12 : Tenue des sessions du Groupe de Travail chargé du suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports des exercices de typologie de l'AGCE	01 Compte –rendu de session disponible	Trimestriel
		13 : Collecte des données sur l'état des relations de correspondance bancaire et d'élimination de l'e-risking	01 Rapport de collecte disponible	Trimestriel
		14 : Revue du secteur Culturel numérique des loisirs et du multimédia pour le développement des objectifs spécifiques de l'AGCE	01 document de revue disponible	Semestriel
04: Sensibiliser la jeunesse sur les dangers de la radicalisation et la Réglementation du secteur	Taux de progression des communautés numériques	15 : Campagne de vulgarisation des nouveaux règlements communautaires sur l'accompagnement des populations défavorisées grâce aux échanges, la prévention contre le blanchiment des capitaux.	01 rapport disponible semestriel	Septembre
		16 : Actualisation des textes, sons, images, contacts sur les	01 Compte rendu des travaux disponible	Mensuel

culturel numérique économique et artisanal	nationales des échanges	productions nationales des échanges et projets		
		17: Séminaire de sensibilisation des entrepreneurs et entreprises et professionnels non financières désignés par AGCE sur leurs obligations de production locale	01 Compte –rendu de travaux disponible	Novembre
05 : Promouvoir la morale et le service civique. Prospective et innovation	Taux de progression des services aux plans communautaire et national des échanges	18:Analyse des situations comptables mensuelles publiables et suivi des mises en œuvre des plans de restructuration des groupes et/ou organisations membres en difficultés	01 Rapport de synthèse disponible	Trimestriel
		19:Etude sur la politique d'élaboration des projets professionnels forts au Cameroun et identification des instruments d'accompagnement au financement innovants	01 Rapport d'études disponible	Juillet
		20 : Evaluation du mécanisme de financement proposé par le CCA	01 Rapport d'évaluation disponible	Décembre
		21:Etude sur le marché inter-groupe et organismes membres de la coopération AGCE	01 Rapport d'études disponible	Septembre
		22 : Etude sur les activités numériques et multimédia de développement local pouvant être implémenter au Cameroun	01 rapport d'études disponible	Juin
		23:Mise en place du cadre de concertation locale impliquant les acteurs sociaux national sur le crowdfunding	01 rapport compte – rendu de travaux disponible	Mai

06: Promouvoir des activités systémiques des jeunes sans emploi Encadrement des établissements de crédits en difficultés	Taux de réduction de sinistralité des jeunes sans revenus et employés à faible taux de revenus	24: Tenue des sessions du Comité de suivi des établissements de crédit en liquidation	01 Compte-rendu de travaux disponible	Mensuel
		25: Suivi de la mise en œuvre des plans de structuration des projets personnalisables pour des jeunes en difficultés	01 Compte-rendu de travaux disponible	Trimestre
07: Promouvoir les actions d'associations plus petites (groupe et organisations membres) Coopération communication économique et partenariat. 8. Sensibiliser les populations contre les risques liés au non-respect des préventions contre des maladies chroniques transmissibles. 9. Lutter contre la précarité sous toutes ses formes	Taux de réduction de sinistralité des jeunes sans savoir-faire fort et retrouver représentativité et crédibilité par l'innovation	26: Elaboration des notes de synthèse trimestrielle sur l'environnement économique et financier des activités en cours de réalisation pour accompagnement des utilisateurs	01 Note de synthèse	Trimestre
		27: Suivi évaluation de la performance avec le Comité des adhésions du siège AGCE	01 Rapport d'évaluation disponible	Trimestriel
		28: Mise à jour du fichier des institutions membres nationales et internationales	01 fichier mis à jour disponible	Avril
		29: Suivi des accords de financement avec les institutions membres nationales et internationales	01 Rapport mensuel disponible	Mensuel
		30: Surveillance de la convergence multilatérale des actions communes et/ou solidaires	01 Compte-rendu de participation disponible	Trimestriel
		31: Préparation des assemblées annuelles de AGCE & Communauté membres, des réunions du printemps de la Coopération AGCE International – Cameroun & la Communauté membre de la zone francophone	01 Compte –rendu de participation disponible	Avril et Août

TITRE IV : SUIVI DES ACTIVITES ET DIALOGUE DE GESTION

ARTICLE 9 : Le pilotage et le suivi quotidien des activités de l'Action 01 de l'ONG AGCE, ainsi que le respect de leur chronogramme de mise en œuvre sont de la responsabilité permanente du Président de la Coopération AGCE International - Cameroun. Il se fait assister dans cette fonction par le référent local en charge du Contrôle de gestion du CCA-CCAIC-PF.

ARTICLE 10 : L'initiatrice du dialogue de gestion appartient concurremment au Président Général de l'ONG AGCE International, du CCA-CCAIC-PF et au Délégué de l'organe Directeur du groupe ou organisation de Coopération mandataire du CCA-CCAIC-PF a niveau local et/ou international.

ARTICLE11: Un suivi mensuel et trimestriel du respect strict du chronogramme de mise en œuvre des activités ainsi que les descentes inopinées de contrôle de la qualité du service aux usagers, sont effectués par les équipes de la Commission du Contrôle de gestion désigné par le CCA et les rapports de mission y afférents sont régulièrement transmis au Président Général de l'ONG AGCE et de la Coopération AGCE International – Cameroun national et international et de partenariat (CAICNIP);

ARTICLE 12: Une évaluation du niveau global de réalisation des activités et des indicateurs d'impact est effectuée au plus tard 30 jours après la clôture de l'exercice, selon des modalités précisées par note de service du Président Général de l'AGCE, de la Coopération AGCE International – Cameroun national et international et de partenariat. Le rapport général et le classement y afférents sont transmis aux différentes parties signataires.

TITRE V : GOUVERNANCE DU CONTRAT

ARTICLE 13 : a-) Le présent contrat prend effet à compter de sa signature et s'étend jusqu'au 31 décembre de la même année.

b-) Il est susceptible de modifications unilatérales de la part du responsable du programme 202 (CCA) sous l'effet de l'urgence, des aléas de gestion et en cas de changement d'orientation des politiques générales de l'organisation AGCE.

c-) Ce contrat est établi en _____ pages, en _____ titres, en _____ Articles et en _____ Exemplaires.

Fait à _____ le ____ / ____ / 20 ____

Ampliations :

-AGCE; }
 -SG. }
 -CCA }

TITRE VI - LE FORMULAIRE DE COMMUNICATION ET D'AUTO-RATIFICATION

Le Coordinateur Général et Président du Collège Central de l'ONG AGCE - Action Globale Caritative et Economique-Numérique, ainsi que le représentant du Comité de Coopération Internationale AGCE Informatique - Cameroun, au niveau national et international pour les partenariats et le financement, est

SAMPA NKWENDJEU Josué.

Le Directeur de la Coopération AGCE International – Cameroun National et international et de partenariat financier, est

Mr/Mme/Mlle_____

Le ou la Coopérant(e) (délégué(e)) de la Coopération AGCE International – Cameroun national - international de partenariat et financier nommé, est:

Noms et prénoms suivis de la mention lu et approuvée

Nom du « groupe ou de l'organisation » membre affilié

Non court : _____

Nom Complet : _____

Signature et Date : _____